

Joseph-Adolphe Chapleau

Gilles Boileau

Volume 7, numéro 3, février 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11459ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boileau, G. (2002). Joseph-Adolphe Chapleau. *Histoire Québec*, 7(3), 21–24.

Joseph-Adolphe Chapleau

PAR GILLES BOILEAU

Né à Sainte-Thérèse-de-Blainville le 9 novembre 1840, Joseph-Adolphe Chapleau était le fils de Pierre Chapleau, maçon, et de Zoé Sigouin. Comme bien d'autres jeunes de son temps, J.-A. commença ses études au collège Masson, à Terrebonne, pour les poursuivre au séminaire de Sainte-Hyacinthe avant d'amorcer ses études de droit à Montréal auprès des avocats Ouimet, Morin et Marchand. Gédéon Ouimet, l'un de ses maîtres, fut premier ministre du Québec en 1873 et 1874. Chapleau, son élève et son disciple, a donc occupé le même poste quelques années plus tard.

En 1867, à 26 ans, il fut élu représentant de la circonscription de Terrebonne à l'Assemblée législative de la province de Québec. Il sera député (conservateur) de ce comté durant 15 ans, jusqu'au 29 juillet 1882. Sur la scène provinciale, J.A. connut huit élections. Il en sortit toujours vainqueur, dont six fois sans opposition. Comme bien d'autres l'ont fait au cours de leur carrière, Chapleau un jour décida de passer du provincial au fédéral.

Mais il demeura dans Terrebonne dont il fut élu représentant aux Communes lors de l'élection partielle du 16 août 1882. Il fut secrétaire d'État dans le cabinet Macdonald de 1882 à 1891. Sur la scène fédérale, il remporta les trois élections auxquelles il participa. Il ne connut jamais la défaite, tant au provincial qu'au fédéral. Il résigna son mandat le 5 décembre 1892 pour accepter le poste de lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il resta en fonction jusqu'au 20 janvier 1898 et mourut quelques mois plus tard, le 13 juin, à l'âge de 57 ans.

Parallèlement à sa carrière politique, il mena une carrière de professeur de droit. De 1878 jusqu'à sa mort, il fut professeur de droit criminel d'abord puis de droit international à l'université Laval de Montréal. En 1874, à Winnipeg, il avait pris



Joseph-Chapleau à 26 ans. (ANC)

la défense du Métis Ambroise Lépine. Par contre, en 1885, au moment du procès de Louis Riel et de sa pendaison, il demeura étrangement silencieux, faisant passer, selon certains, ses intérêts personnels et ceux de son parti avant la volonté populaire du peuple du Québec. Il avait alors suivi bêatement John-A. Macdonald.

Chapleau avait le cœur qui balançait

Parmi tous les grands personnages qui ont marqué l'histoire politique de la province de Québec, Joseph-Adolphe Chapleau occupe assurément une place de choix mais l'homme n'a jamais fait l'unanimité. Plusieurs des gestes qu'il a posés tout au long de sa carrière demeureront à jamais entourés d'un voile de doute et de suspicion. De nombreux témoignages en font foi.

Pour mieux connaître cet homme, nous aurons recours à de brèves notes biographiques mais surtout à quelques commentaires sur sa vie et son œuvre. Ces paragraphes sont tirés du *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour l'année 1959-1960*, et portent la signature de l'historien Fernand Ouellet. En réalité, ces

commentaires accompagnent une étude sommaire de la correspondance échangée entre Chapleau et sir Hector-Louis Langevin qui fut longtemps ministre à Ottawa, dans le cabinet Macdonald.

«Chapleau était le fils d'un tailleur de pierre. Il put faire ses études grâce à M. Masson, le seigneur de Terrebonne. Après avoir terminé ses études de droit, il se consacra à la pratique juridique; mais il était davantage tenté par la politique. Ses dons oratoires, son esprit combatif, sa souplesse et une forte dose de réalisme parfois teintée de cynisme, révélaient une personnalité apte à fasciner et à dominer les hommes. Chapleau s'était senti attiré par les traditions du parti libéral-conservateur dirigé par Cartier et Macdonald.

«Son activité s'exerçait non seulement sur le plan provincial mais aussi sur le plan fédéral. S'il aspirait à dominer la politique provinciale, il n'en cherchait pas moins à servir activement les objectifs poursuivis par les conservateurs fédéraux. Chapleau était convaincu des intérêts du Canada sur ceux de la province de Québec en matière économique. Il croyait à la centralisation dans la mesure où l'intérêt du pays l'exigeait. En somme, la politique provinciale devait s'articuler sur une politique canadienne. Selon lui, l'attitude des provinces ne pouvait se fonder sur des principes intangibles, mais plutôt sur la collaboration et le compromis...»

Ouellet parle de la «souplesse» de Chapleau et de son «cynisme». C'est un euphémisme. Il est vrai que la souplesse est une disposition de l'esprit qui permet de virer avec le vent...

La correspondance échangée par Chapleau avec Langevin permet de mieux connaître le personnage et de découvrir ses ambitions. Dans une lettre du 8 avril 1871, Chapleau écrivait à Langevin afin de se présenter comme étant celui qui avait été le premier à refouler la phalange anti-confédérée constituée de MM. Laurent-Olivier David, Jean-Joseph Girouard et même du curé Labelle. Pour cette noble action, il méritait bien une récompense!

Le 25 avril 1872, Chapleau écrit encore une fois à Langevin pour se plaindre que sa participation comme actionnaire

et administrateur de quelques compagnies de chemins de fer n'a pu encore lui procurer «des rentes». Il ajoute même... *«Espérons que cela changera et que les lisses de bois se changeront en liasses d'argent. Mais en attendant, il faut bien se résigner à faire comme les pauvres gens, demander aux puissants leur protection».*

Chapleau cherche «une bonne job» pour son vieux père

Dans une lettre du 25 avril 1872, Chapleau s'adresse à son collègue et ministre l'honorable Hector Langevin, à Ottawa. Il intercède auprès de Langevin pour son vieux père...

«Mon vieux père m'informe que les travaux du Canal Chambly touchent à leur fin. Comme la perspective d'une campagne électorale l'été prochain n'est pas exactement une garantie de profits considérables pour mon bureau, je suis obligé de voir à ce que le plus vieux des deux chefs de la famille pourvoie à son entretien pendant cette période de sécheresse.

«Si la surveillance de mon père n'a pas été une entrave aux travaux qu'il a conduits, n'y aurait-il pas moyen de continuer encore pour quelques mois un emploi semblable à celui qu'il occupe en ce moment. Je suis fâché d'être contraint de vous troubler pour ces misères, mais que voulez-vous? Depuis le chemin des Piles jusqu'à celui de la colonisation du nord de Montréal, la politique des chemins de fer n'a pu encore me faire des rentes. Espérons que cela changera et que les lisses de bois se changeront en liasses d'argent. Mais en attendant il faut se résigner à faire comme les pauvres gens, demander aux puissants leur protection...»

La lettre de Chapleau fut bien reçue et sa requête exaucée. Vive le patronage et les bons amis surtout quand il sont puissants! Le vieux père de Joseph-Adolphe fut donc nommé surveillant des travaux du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Cela ne dura pas car dès l'année suivante, le 19 juin 1873, Chapleau écrivait de nouveau au «bon» M. Hector Langevin, ministre fédéral...

«Mon vieux père qui conduit les travaux en ce moment à St-Vincent-de-Paul m'informe que les ouvrages vont bientôt



Hector Langevin (ANC)

cesser, et qu'il sera déchargé de son emploi sous peu. Je regretterais vivement que cela arrivât ainsi, car sur l'assurance que les travaux dureraient encore un an ou deux au moins, j'avais tout préparé pour établir mes parents à St-Vincent-de-Paul même. M. Prieur, que j'ai vu l'autre jour me disait que mon père pourrait continuer à être employé comme chef d'atelier et gardien des prisonniers, mais son salaire serait réduit à 700\$ par année. Il reçoit aujourd'hui sur la recommandation de l'architecte un salaire de 3,50\$ par jour.

«Outre que cette position de gardien me plairait à moitié pour mon père, il lui serait impossible de se contenter d'un salaire aussi modique quant il peut tous les jours aller recevoir 5\$ par jour aux États-Unis, où toutefois je m'efforce de l'empêcher d'aller. N'y aurait-il pas moyen de lui conserver sa position de conducteur des travaux tout en donnant spécialement son attention à l'apprentissage des détenus pour la taille et la pose de la pierre? Les travaux ne peuvent manquer de se prolonger beaucoup et sa situation se trouverait ainsi assurée...»

Toute la correspondance adressée par Chapleau à son ami, ministre et protecteur Langevin regorge de lettres semblables qui contiennent de très nombreuses demandes de faveurs spéciales soit pour lui-même, soit pour ses parents et ses amis les plus intimes, c'est-à-dire ceux susceptibles de lui rendre de précieux services... au moment des élections surtout.

Chapleau pensait à lui et à ses amis

En 1882, Chapleau abandonna la politique provinciale pour passer au niveau fédéral et devenir secrétaire d'État. À ce poste, il était difficile pour lui de se lancer dans le patronage sur une grande échelle, ce qui était plus facile pour son collègue Hector Langevin qui lui dirigeait le département des Travaux publics. Les relations entre Chapleau et Langevin furent souvent difficiles et délicates. Ce qui n'empêcha pas Chapleau d'intervenir auprès dudit Langevin afin d'en obtenir des faveurs, pour lui-même, ses parents et ses amis, comme en témoignent les nombreux extraits de la correspondance échangée entre ces deux éminents conservateurs.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, Langevin était l'un des plus grands rivaux de Chapleau sur la scène fédérale, et au sein même de son propre parti. Hector Langevin fut longtemps ministre des Travaux publics dans le cabinet Macdonald et c'est devant lui que Chapleau devait faire des courbettes pour obtenir des faveurs. C'est Langevin qui était le véritable chef du groupe des conservateurs canadiens-français à la Chambre des Communes. Et Chapleau aurait bien aimé lui aussi jouer un rôle de premier plan aussi prestigieux.

Chapleau sollicita à maintes reprises et avec insistance l'intervention de Langevin en faveur d'amis et de connaissances, comme en fait foi, encore une fois, cette requête de juillet 1885...

Le premier paragraphe concerne le cas d'un jeune homme qui a perdu ses biens lors du soulèvement de Louis Riel et des Métis à Batoche en mai 1885. Elle dit ceci... *«Un jeune Chaboillez-McKenzie (beau-frère de notre ami Masson) a eu tout son petit patrimoine, à Battleford, dévasté pendant l'insurrection. C'est fâcheux, car il était venu ici pour prendre femme pour aller s'y fixer définitivement sur sa propriété du Nord-Ouest. Il a été employé comme assistant instructeur des Sauvages. Il y a quelques années, il avait quitté cet emploi pour travailler à son compte. C'est un bon cultivateur et un excellent jeune homme. Les deux langues lui sont familières; y aurait-il possibilité de lui trouver de l'emploi?»*

Un des paragraphes suivants touche encore la nomination d'une connaissance comme instructeur des Sauvages dans l'Ouest... «J'ai recommandé à sir John un nommé Charles Daunais comme instructeur des Sauvages dans le Nord-Ouest. M. Daunais est un de ces rares cultivateurs qui possèdent une éducation soignée avec un grand jugement. Ce sera dans l'avenir un de nos hommes utiles dans cette région».

Chapleau pensa aussi très assidûment à son frère Pierre... «**Je m'en rapporte à vous**» —écrivait toujours Chapleau— pour lui faire payer son travail durant cette session. Il a vraiment plus travaillé que les trois quarts des sessionnels et même des employés permanents de la Chambre. Il n'a absolument aucune ressource et ce serait de la cruauté en même temps qu'une injustice que de ne pas lui faire toucher le traitement auquel il a droit».

Une lettre datée du 14 janvier 1888 montre que Chapleau savait aussi avoir des pensées particulières pour ses amis de Saint-Jérôme... «Je vous ai demandé hier si le Gouvernement, dans le cas de la construction de bâtisses publiques comme celles qui se font à Saint-Jérôme, emploie un inspecteur de travaux et un "clerk of works", ce dont M. Rodier, un de nos plus intelligents amis de Saint-Jérôme, s'informait l'autre jour, et vous m'avez dit, je crois, que vous n'employez qu'une seule personne. Je vous recommande tout particulièrement M. Honoré Matte, entrepreneur de Saint-Jérôme, comme surveillant des travaux qui vont se faire en cette ville. C'est un homme intelligent et d'un talent distingué dans la construction...

«Vous auez peut-être d'autres représentations de Saint-Jérôme... Je regrette que notre ami M. Godefroy Laviolette ait pris le parti de se mêler aux luttes municipales de cet endroit, de concert avec la famille Prévost et ait travaillé à faire perdre l'élection de deux de nos meilleurs et plus fidèles partisans. Il me semble qu'avec la position avantageuse que lui a faite le gouvernement, M. Laviolette aurait dû comprendre qu'il ne doit pas la pension qu'il reçoit seulement au rapport du ministre de la Justice... On vous recommandera peut-être M. Laviolette comme surveillant, mais ne

croyez-vous pas que cela donnerait lieu à des récriminations? Je vous écris surtout à la demande de M. J.- H. Leclaire, maire de Saint-Jérôme et préfet du comté et dont le dévouement au parti est incontesté».

L'obole de l'honorable Chapleau au curé Labelle

Les témoignages d'appréciation reçus par le curé Labelle dans la poursuite de son œuvre de colonisation ne se comptent plus. L'histoire en a retenu des centaines, tous plus significatifs et plus révélateurs les uns que les autres. À titre d'exemple, voici quelques passages d'une lettre adressée au «Roi du Nord» par l'honorable Chapleau lui-même, à l'époque où il était secrétaire d'État, dans le cabinet fédéral. Il s'agit d'une communication écrite de New-York et datée du 17 mai 1883. Elle est tirée d'une brochure intitulée «Au Nord» et publiée à Saint-Jérôme en 1883, sous les auspices des sociétés de colonisation des diocèses de Montréal et d'Ottawa.



Le curé Antoine Labelle (ANC)

«Mon cher Monsieur le Curé... Au milieu des préoccupations stériles d'une société mondaine, au-dessus des clameurs discordantes d'une politique d'égoïsme et de haine, malgré les obstacles qui rebutent et l'apathie qui décourage, vous continuez avec la foi d'un apôtre, votre grande mission de la colonisation. Je viens vous en féliciter. Il est vrai que les éloges des hommes vous importent peu maintenant que l'Église est venue confirmer votre œuvre et

récompenser vos efforts par une sainte et solennelle bénédiction.

«J'ai lu avec une profonde émotion le récit de cette touchante cérémonie, gage éclatant de l'inaltérable sollicitude de l'Église envers la Patrie. Votre courage ne demandait pas un stimulant nouveau, mais votre labeur méritait cette récompense. De tels spectacles fortifient et consolent. Les voix qui encouragent, les mains qui bénissent, font oublier les voix qui maudissent, les mains qui déchirent. La satisfaction d'avoir fait le bien n'est que le prélude du concert de louanges et de bénédictions que le triomphe de la vérité réserve à ceux qui, au lieu de dénoncer, de décrier et détruire, ont encouragé, travaillé, édifié.

«Les contradictions, les difficultés, les jalousies, les haines, ne peuvent durer toujours. L'ouragan peut rugir, les éléments déchaînés peuvent bouleverser, noircir, déchirer l'atmosphère, attendez, et bientôt l'azur calme et serein du ciel apparaîtra par delà les nuages, sublime image de l'éternité derrière le temps! Votre œuvre restera et grandira avec elle. Votre grand cœur a réuni les âmes, votre persévérance a surmonté les obstacles, le succès est maintenant assuré.

«Je me rappelle que, dans les rares moments d'incertitude ou l'incrédulité des uns, l'indifférence des autres, venaient parfois vous jeter, vous me disiez, dans votre modestie, que vous étiez résolu d'aller vous ensevelir, ignoré, oublié, dans cette solitude que votre zèle d'apôtre voulait peupler de chrétiens, de citoyens; et voilà aujourd'hui que les gouvernements eux-mêmes, que vous avez devancés dans votre course, se mettent à votre suite dans la voie lumineuse du progrès que vous leur avez montrée.

«Vous me pardonnerez de m'associer ainsi au succès de votre cause, vous qui m'avez associé à ses débuts, à ses difficultés, à ses espérances. J'aurais voulu être présent dimanche dernier, pour donner avec les autres, mon offrande à votre société; je vous l'envoie par la présente, avec mes vœux les plus ardents pour le bonheur de vos colons; c'est une obole que j'ajoute au denier du pauvre que je vous offrais au commencement de l'œuvre».

Chapleau parlait bien et écrivait bien. En même temps qu'il louangeait le bon curé, il trouvait le moyen de se vanter –deux fois même. Il rappelle ainsi qu'il en est à sa deuxième contribution à l'œuvre du missionnaire colonisateur et, en outre, il ne se gêne pas pour s'attribuer une partie «du succès de votre cause». Quelle générosité! Quelle humilité! Après avoir parlé de la sollicitude de l'Église envers la Patrie, il pouvait bien se permettre d'évoquer sa propre magnanimité à l'endroit du curé Labelle, de son œuvre et de ses colons.

Les auteurs de cette modeste brochure avaient fait preuve d'une grande habileté en reproduisant, dès les premières pages, cette lettre de l'honorable Joseph-Adolphe Chapleau qui, fils de la région, était à cette époque député conservateur du comté de Terrebonne à la Chambre des Communes et secrétaire d'État.

Mais il ne faudrait quand même pas oublier que Chapleau était lui-même très intéressé par le phénomène de la colonisation. Il fut en effet, à un moment ou l'autre de sa vie publique, directeur de la *Laurentides Railway Co.* et de la *Pontiac Railway Co.* Plus il y aurait de colons établis sur les territoires développés par le curé Labelle, plus Chapleau en retirerait de bénéfices. Doit-on ajouter que Chapleau avait même été propriétaire d'un journal au nom plus qu'évocateur: «*Le Colonisateur*». Au cours de sa carrière provinciale, il fut aussi, commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics et commissaire des Chemins de fer.

L'affaire Riel

La pendaison de Louis Riel en 1885 provoqua de grands remous au Québec où l'indignation et l'émotion contrastaient avec le vif sentiment de satisfaction –il faut bien le dire– qu'éprouvèrent les Orangistes et les conservateurs de l'Ontario à la vue de la dépouille du héros de Batoche.

Une très grande partie de la population du Québec demanda à Chapleau, l'un des trois représentants du Québec au sein du cabinet de John-A. Macdonald, d'intervenir afin de faire éviter la potence à Riel. Chapleau demeura insensible et se camoufla derrière son chef, son parti, son devoir envers sa Souveraine et, reconnaissons-le,

ses intérêts et ses ambitions politiques. Pour nous en convaincre, il suffit de lire attentivement (surtout entre les lignes) un extrait de la lettre qu'il adressait à son collègue du cabinet, Hector Langevin, quelques jours avant que le pauvre Riel ne monte à l'échafaud. Ce document, dont il faut interpréter chaque mot, chaque ligne et chaque phrase, respire la couardise et la trouille...

«Mon cher Sir Hector... Vous avez eu la première averse, j'ai l'orage complet. Je vous souhaite beau temps là où vous êtes... Le mouvement ici me paraît plus dangereux que s'il était bruyant. Les hommes qui crient des menaces sont moins à craindre que ceux qui vous déclarent froidement leur résolution de vous combattre.

«On m'informe en même temps, que, par cet acte, le gouvernement a perdu la confiance des députés que je suis censé représenter dans le cabinet. C'est un vote de non-confiance et une demande de résignation que l'on me signifie. J'ai bien le droit de dire que Son Excellence a seul le droit de me demander ma démission comme son conseiller...

«Il n'y a pas à braver l'effort de ce courant puissant... Je vais laisser passer ce premier assaut dont je vous donne le récit. J'en prévins Sir John. C'est la réalisation de ce que je lui ai prédit. Et puis, si le mouvement se continue, si ses efforts s'accroissent davantage, je vous en ferai part, j'avertirai Sir John et je ferai ensuite ce que l'honneur, le devoir envers ma Souveraine et le respect d'un grand sentiment populaire pourront me dicter».

Pour Chapleau, la pendaison de Riel est un «acte» et l'indignation populaire au sein de la population est un «mouvement».

Dans cette lettre à Langevin, Chapleau parle de «d'honneur, de devoir et de respect». Dans une autre lettre qu'il serait trop long de reproduire ici, il insiste sur sa loyauté en soulignant qu'il a fait beaucoup pour le «drapeau» et qu'il n'a jamais pu «apprendre la règle des fausses position en politique». C'est pourtant ce même homme qui souhaitait que «les lisses du chemin de fer se changent en liasses d'argent».

Dans le cadre de l'«affaire Riel», fut tenue à Montréal, le 22 novembre 1885, au cœur de l'automne, une grande assemblée de sympathie à la mémoire du chef

Métis. Plusieurs dizaines de milliers de personnes s'étaient réunies sur le Champ de Mars pour y entendre, entre autres, Wilfrid Laurier et Honoré Mercier qui plus tard deviendront respectivement premier ministre du Canada et de la province de Québec. Après avoir vibré aux paroles de Laurier déclarant avec émotion «*Si j'avais été sur les bords de la Saskatchewan, j'aurais moi aussi épaulé mon fusil*», la foule écouta Mercier dans le plus respectueux des silences. Voici quelques brefs passages de l'allocution de Mercier où il met en cause la conduite de Chapleau...

«Riel, notre frère, est mort, victime de son dévouement à la cause des Métis dont il était le chef, victime du fanatisme et de la trahison; du fanatisme de Sir John et de quelques-uns de ses amis; de la trahison de trois des nôtres: Joseph-Adolphe Chapleau, secrétaire d'État du Dominion; Hector Langevin, ministre des Travaux publics et Adolphe-Philippe Caron, ministre de la Milice qui, pour garder leur portefeuille, ont vendu leur frère.

«...Quant à ceux qui restent, quant aux trois qui représentaient la province de Québec dans le gouvernement fédéral, et qui n'y représentent plus que la trahison, courbons la tête devant leur défaillance, et pleurons leur triste sort, car la tache de sang qu'ils portent au front est ineffaçable, comme le souvenir de leur lâcheté.

«M. Chapleau a refusé la main d'un frère pour garder celle de Sir John; il a préféré les hurlements de quelques fanatiques aux bénédictions de toute la nation canadienne-française; il a préféré la mort à la vie; la mort pour lui, la mort pour Riel; sa carrière est brisée comme celle de Riel, seulement celui-ci est tombé en homme, celui-là en traître».

Au nombre des résolutions adoptées lors de cette manifestation, il y en avait une qui se lisait ainsi: «*Que le consentement donné par Sir Hector Langevin, Sir Adolphe Caron et l'honorable Joseph-Adolphe Chapleau à cette odieuse exécution constitue une trahison nationale, et mérite spécialement la réprobation de tous les citoyens de cette province*». On accusait donc Chapleau de trahison nationale. L'Histoire cherche encore à comprendre... ■